

UN ACCOMPAGNEMENT
SUR MESURE
AU SERVICE DE VOTRE
PATRIMOINE





ÉDITO

Parce que votre patrimoine mérite les meilleures attentions...

Vous faites partie de nos clients privilégiés et à ce titre, un accompagnement haut de gamme vous est réservé pour la gestion de votre patrimoine. Celui-ci, à travers toutes ses dimensions – personnelle, familiale, professionnelle –, requiert écoute et conseils personnalisés. C'est pourquoi Groupama vous propose, avec **Le Cercle**, un programme à la hauteur de vos exigences.

Au-delà de solutions financières adaptées, Groupama vous garantit l'appui de son réseau d'experts. Vous pouvez compter sur leur savoir-faire, leur disponibilité et leur suivi régulier pour vous accompagner à toutes les étapes de la vie de votre patrimoine, de sa constitution à sa valorisation.

Par ailleurs, nous avons souhaité vous faire profiter d'atouts exclusifs. Qu'il s'agisse de produits d'assurance, de services préférentiels ou d'avantages financiers... ce sont autant de témoignages concrets pour vous remercier de la confiance que vous nous accordez.

Nous vous souhaitons une bonne découverte de votre programme **Le Cercle**.

Pour toute question sur l'accès à vos avantages et leur utilisation, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller spécialisé en Gestion de Patrimoine ou votre Caisse régionale.

Le Cercle

Notre savoir-faire au service de vos ambitions patrimoniales

Votre bilan patrimonial exhaustif

Fondé sur l'écoute de vos souhaits et de vos priorités, le bilan patrimonial est une analyse approfondie de votre patrimoine. Il est établi selon une approche globale de votre situation, dans toutes ses dimensions: professionnelle, familiale, financière, juridique et fiscale.

À travers votre programme Le Cercle, vous pouvez compter sur des réponses sur mesure pour réaliser vos différents objectifs:

Développer et valoriser votre patrimoine

Limiter votre pression fiscale

Constituer des revenus complémentaires

Transmettre votre patrimoine

Protéger vos proches et votre patrimoine, privé comme professionnel

L'accompagnement de votre Conseiller spécialisé en Gestion de Patrimoine

Vous disposez d'un cadre relationnel privilégié, avec votre Conseiller spécialisé en Gestion de Patrimoine dédié. Par ses **conseils personnalisés** et son **suivi régulier**, il vous aide à mettre en place des solutions exactement adaptées à vos objectifs patrimoniaux. Elles se caractérisent par la **vision à long terme**, indispensable à la pérennité de tout patrimoine, mais également par la **flexibilité**. Ainsi, votre Conseiller vérifie:

- si les dispositions adoptées répondent toujours à vos objectifs;
- si l'évolution de la conjoncture (légale, réglementaire, financière...) exige des adaptations.

Le cas échéant, il procède en étroite concertation avec vous aux modifications nécessaires.

Vous pouvez compter sur sa disponibilité: via l'adresse mail et le numéro de mobile professionnels qu'il vous communiquera, il est joignable facilement et rapidement pour répondre à vos questions et vous aider à résoudre toute problématique liée à votre patrimoine.



3

engagements forts

Pour garantir la gestion de votre patrimoine en toute confiance, nous nous engageons sur **3 points fondamentaux** :

> **Le respect d'une stricte déontologie** afin d'assurer confidentialité et conseil adapté.

> **Une vision globale de votre patrimoine** dans sa dimension personnelle et professionnelle.

> **Un accompagnement personnalisé** qui s'inscrit dans la durée.

Le Cercle

Une offre large, lisible et évolutive, adaptée à toutes vos attentes

Pour répondre à vos exigences dans la sphère privée

À chaque étape de votre vie, vos préoccupations évoluent. Selon votre situation familiale, vos objectifs, votre horizon de placement et votre profil d'investisseur, nous mettons en œuvre les solutions correspondant à vos demandes même les plus complexes.



Pour intégrer pleinement la dimension professionnelle

En tant que chef d'exploitation agricole, entrepreneur, artisan, commerçant, profession libérale, vous êtes confronté(e) à des décisions stratégiques et des choix financiers, juridiques et fiscaux qui ont un impact sur votre patrimoine professionnel, mais aussi privé. Nous vous éclairons sur leurs conséquences et vous proposons des solutions dédiées.



Assurance vie, capitalisation, retraite

Nos contrats multisupports répondent à de nombreux objectifs patrimoniaux et familiaux dans un cadre fiscal avantageux. Vous accédez également au potentiel de performance des marchés financiers grâce à une sélection de supports d'investissement parmi les fonds reconnus, effectuée auprès de Groupama Asset Management et de sociétés de gestion externes. La répartition de votre épargne et les arbitrages ultérieurs sur les divers supports s'effectuent, notamment :

- par nos experts financiers avec la Gestion déléguée, option favorisant la diversification de votre épargne et la recherche de performances. Vous pouvez, en profiter pour donner du sens à votre épargne en la répartissant sur des supports durables et thématiques;
- ou par vous-même directement, avec la Gestion libre.



Épargne financière

Des solutions vous permettent de valoriser votre capital avec des supports d'investissement adaptés à vos objectifs et à votre sensibilité au risque.



Immobilier d'investissement et financement

Décorrélé des marchés financiers, l'investissement locatif (classique ou pierre-papier) s'affirme à plus d'un titre comme un bon placement de diversification. Valeur de long terme, il vous procure à la fois des revenus réguliers, un potentiel de rendement et un cadre fiscal privilégié.



Prévoyance

Parfois négligée dans la gestion d'un patrimoine, la prévoyance contribue pourtant à le préserver. Elle assure votre protection et celle de vos proches face aux aléas de la vie (accident de la vie, perte de revenus liée au décès du conjoint, dépendance...).



Épargne et retraite professionnelles

Dividendes, salaires, épargne salariale ou solutions d'assurance retraite individuelles et collectives... En tant que chef d'entreprise, vous disposez d'une grande liberté dans la répartition des éléments de votre rémunération. Nos solutions vous permettent de bénéficier d'une rémunération optimisée et de mesures venant pallier la perte de revenus au moment de la retraite.



Pérennité de votre entreprise

La disparition prématurée d'un homme-clé ou encore le retrait d'un associé peuvent avoir pour conséquence la mise en péril de votre entreprise. Il existe des solutions dédiées pour limiter ce risque.



Transmission de votre entreprise et après-cession

Nous étudions avec vous les moyens qui vous permettront de transmettre ou céder votre entreprise en bénéficiant d'un cadre fiscal privilégié (pacte Dutreil, donation avant cession, holding...) et analysons votre future situation patrimoniale pour vous apporter des solutions d'investissement adaptées.

Le Cercle

Un riche programme d'avantages exclusifs

En tant que client privilégié, vous bénéficiez de nombreux avantages qui vous sont spécialement réservés, pour rendre la gestion de votre patrimoine plus performante et plus personnalisée. La plupart sont également accessibles aux personnes de votre foyer (voir encadré en page de droite).

Vos avantages financiers

Vous profitez de bonus financiers, en fonction de vos versements sur votre contrat ou de votre parrainage.

Avantage fidélité ⁽¹⁾

Pour récompenser la qualité de notre relation, des abondements vous sont réservés, en fonction de vos versements :

- **sur vos versements libres de plus de 30 000 euros**, vous percevez **1% d'abondement**. Cet abondement est plafonné à 1500 euros par versement libre, dans la limite de deux versements libres par an ⁽²⁾;
- **sur vos versements programmés d'un montant minimum de 150 euros par mois**, vous percevez **en abondement un montant équivalent à un 13^e versement** ⁽³⁾.

Bonus parrainage ⁽¹⁾⁽⁴⁾

En cas d'ouverture de contrats Épargne/Retraite d'un nouveau client suite à vos recommandations, nous vous récompensons ainsi que votre filleul d'un **abondement d'une valeur de 300 euros chacun** ⁽¹⁾.



Tout un réseau d'experts à vos côtés

Pour répondre à vos demandes, votre Conseiller spécialisé en Gestion de Patrimoine s'appuie sur un réseau d'experts internes à Groupama, afin de vous apporter des conseils précis et complets :

- **Ingénieurs patrimoniaux** – *Transmission de patrimoine immobilier ou professionnel, protection du conjoint, réduction de la pression fiscale.*
- **Experts immobiliers** – *Investissement immobilier classique, pierre-papier, SCI, viagers.*
- **Ingénieurs financiers**
- **Experts retraite et prévoyance.**

Selon vos problématiques, votre Conseiller pourra également vous mettre en relation avec des partenaires externes au savoir-faire spécialisé :

- **Avocats experts en droit et fiscalité du patrimoine, cession/transmission d'entreprise.**
- **Notaires experts en droit des sociétés, droit international privé, droit patrimonial de la famille.**

Vos services sur mesure

Un bilan retraite complet adapté à votre situation

Vous accédez également à une véritable expertise en matière de retraite, avec un bilan offert. Il vous est proposé selon deux formules :

- **une estimation de votre âge de départ et de votre montant de pension**, ainsi qu'une vérification 100% digitale de vos droits ;
- **à l'approche de votre retraite, l'étude de solutions permettant de l'optimiser** : départ anticipé, rachat de trimestres...

Des informations au service de votre stratégie patrimoniale

En tant que membre du Cercle, vous accédez à des contenus d'information diversifiés, pour aller plus loin sur tous les sujets qui intéressent votre patrimoine : marchés financiers, investissement immobilier, retraite, transmission...

Vous êtes informé des dernières actualités patrimoniales grâce à des contenus exclusifs (podcasts, décryptages...). Vous pouvez également bénéficier d'un rendez-vous avec votre Conseiller au cours duquel il pourra vous recommander des solutions pour optimiser votre fiscalité.



Faites aussi profiter du Cercle... votre cercle familial

Les avantages et services suivants du Cercle sont accessibles aux membres de votre foyer (conjoint, enfants) :

Avantage fidélité

Réseau d'experts

Bonus parrainage

Bilan retraite

N'hésitez pas à en parler à vos proches, en leur présentant cette brochure d'information puis en les mettant en contact avec votre Conseiller.

Et bientôt, l'accès à vos contrats sur l'appli **Groupama et moi**



En tant que client Le Cercle, vous pourrez prochainement accéder à votre espace client depuis votre mobile :

- > Consultation de vos contrats et documents
- > Suivi simplifié de votre épargne et de vos investissements
- > Réalisation de vos opérations financières : versements, retraits, arbitrages...
- > Découverte de contenus exclusifs et suivi de l'actualité patrimoniale avec nos experts
- > Prise de contact avec votre Conseiller spécialisé en Gestion de Patrimoine.



Avec une histoire plus que centenaire, le Groupe Groupama est aujourd'hui un des leaders du secteur de l'assurance. Au-delà de la protection des biens et des personnes, il affirme également un savoir-faire reconnu en matière de solutions d'épargne et retraite ainsi qu'en gestion de patrimoine, à travers un réseau de plus de 250 Conseillers en Gestion de patrimoine et Conseillers Financiers. Notre ambition ? Vous accompagner à chaque moment clé de votre vie, grâce à la qualité de notre conseil, notre accompagnement sur la durée et nos expertises pointues.

Le Groupe Groupama : (chiffres clés au 31 décembre 2022)

Un groupe d'assurance
mutualiste

15,9
milliards d'euros
de chiffre d'affaires

7,5
milliards d'euros
de fonds propres

12 millions
de sociétaires
et clients

31 000
collaborateurs
dont 6 000 à l'international

(1) Ces avantages sont accessibles à tous les clients du programme Le Cercle. Pour en bénéficier, vous devez sur vos différents contrats nous confier au moins 100 000 euros d'encours (contrats épargne et retraite Groupama). **(2)** Pour les versements libres: les abondements sont versés le mois suivant l'opération. Le délai maximum de versement est de 60 jours.

(3) Pour les versements programmés: l'abondement est versé le 13^e mois sous réserve d'absence d'impayés sur les 12 premiers versements mensuels et si le seuil minimal de ces versements sur l'année atteint 1800 euros. Cet abondement est plafonné à 1500 euros par client et par an. Concernant les avantages financiers, le (ou les) abondement(s) sera(ont) versé(s) sans frais par Groupama Gan Vie sur votre contrat sur le(s) même(s) support(s) que celui (ceux) choisi(s) lors de l'adhésion ou en vigueur au jour du règlement en cas de modification des supports depuis l'adhésion. Pour plus d'informations, nous vous invitons à prendre contact avec votre Conseiller spécialisé en Gestion de Patrimoine. **(4)** Pour le filleul: abondement pour toute première adhésion à contrat Épargne/Retraite en gestion déléguée ou pilotée parmi les contrats Groupama Modulation, Groupama Premium, Groupama Capitalisation, Groupama Horizon Retraite ou Groupama Nouvelle Vie qui s'accompagne soit (i) d'un seul et unique versement libre de 30 000 euros minimum ou (ii) de la mise en place de versements programmés d'un montant minimum de 200 euros mensuels pendant un an. Pour le parrain: il doit obligatoirement être membre du programme Le Cercle*. L'abondement sera versé par l'assureur Groupama Gan Vie, sur leur contrat respectif le plus récent dans le mois qui suit la date de fin de renonciation du filleul en cas de versement libre ou le 13^e mois suivant le premier versement programmé du contrat, sous réserve d'absence d'impayé et du maintien du montant défini lors de l'adhésion. Cet abondement sera investi sans frais sur le(s) même(s) support(s) que celui (ceux) choisi (s) lors de l'adhésion ou en vigueur au jour du règlement en cas de modification des supports depuis l'adhésion. Pour plus de détails sur les conditions de l'offre, rapprochez-vous de votre conseiller.

*Pour devenir membre du Cercle, vous devez, sur vos différents contrats, nous confier au moins 100 000 euros d'encours (contrats épargne et retraite Groupama).

Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles

Les contrats d'assurance vie et de retraite sont assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – 340 427 616 RCS Paris – APE: 6511Z – Siège social: 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris
Entreprises régies par le Code des assurances



Groupama